



LE PETIT GUIDE DES DÉPLACEMENTS SANS TRACAS

ÉDITION 2022



LA MARCHÉ

Si vous résidez dans les environs, prenez note que la marche est le moyen de déplacement idéal pour le centre-ville de Joliette ! Priorisant les piétons, les rues de la Ville sont sécuritaires et vous permettent de vous faufiler à travers les différents chantiers de la Ville. De plus, profitez de ce mode de transport flexible pour découvrir la Ville !

**PROFITEZ DE L'OCCASION POUR
DÉCOUVRIR NOTRE CENTRE-VILLE**



Deux modes de transport bons pour l'environnement et pour la santé !

LE VÉLO

Le vélo est un moyen rapide et efficace pour vous déplacer dans la Ville de Joliette. En effet, peu importe d'où vous provenez dans la ville, vous réussirez à vous rendre au centre de celle-ci en moins de 20 minutes ! Avec un réseau cyclable de plus de 40 kilomètres et en constante évolution, dont 10 kilomètres hors rue, les cyclistes peuvent traverser la ville, dans un décor naturel magnifique.

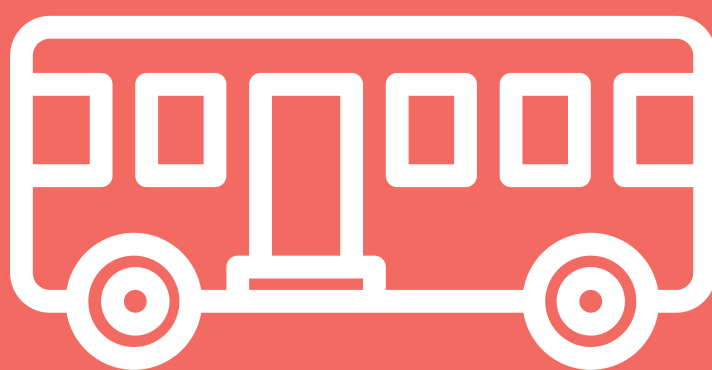
DÉCOUVREZ NOTRE RÉSEAU CYCLABLE



LE TRANSPORT EN COMMUN

Le réseau de transport en commun, sous la responsabilité de la MRC de Joliette, propose quatre circuits urbains qui assurent les liens entre les principales destinations utilitaires et récréatives. Les circuits couvrent ainsi le noyau urbain de la MRC en passant par la municipalité de Saint-Charles-Borromée et les villes de Notre-Dame-des-Prairies et Joliette, le tout, menant au centre-ville de Joliette !

**DÉCOUVREZ NOTRE RÉSEAU
DE TRANSPORT EN COMMUN**



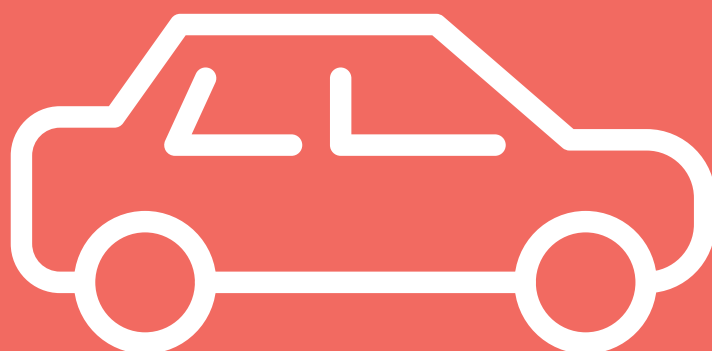
Un mode de
transport pratique
et abordable !

LA VOITURE

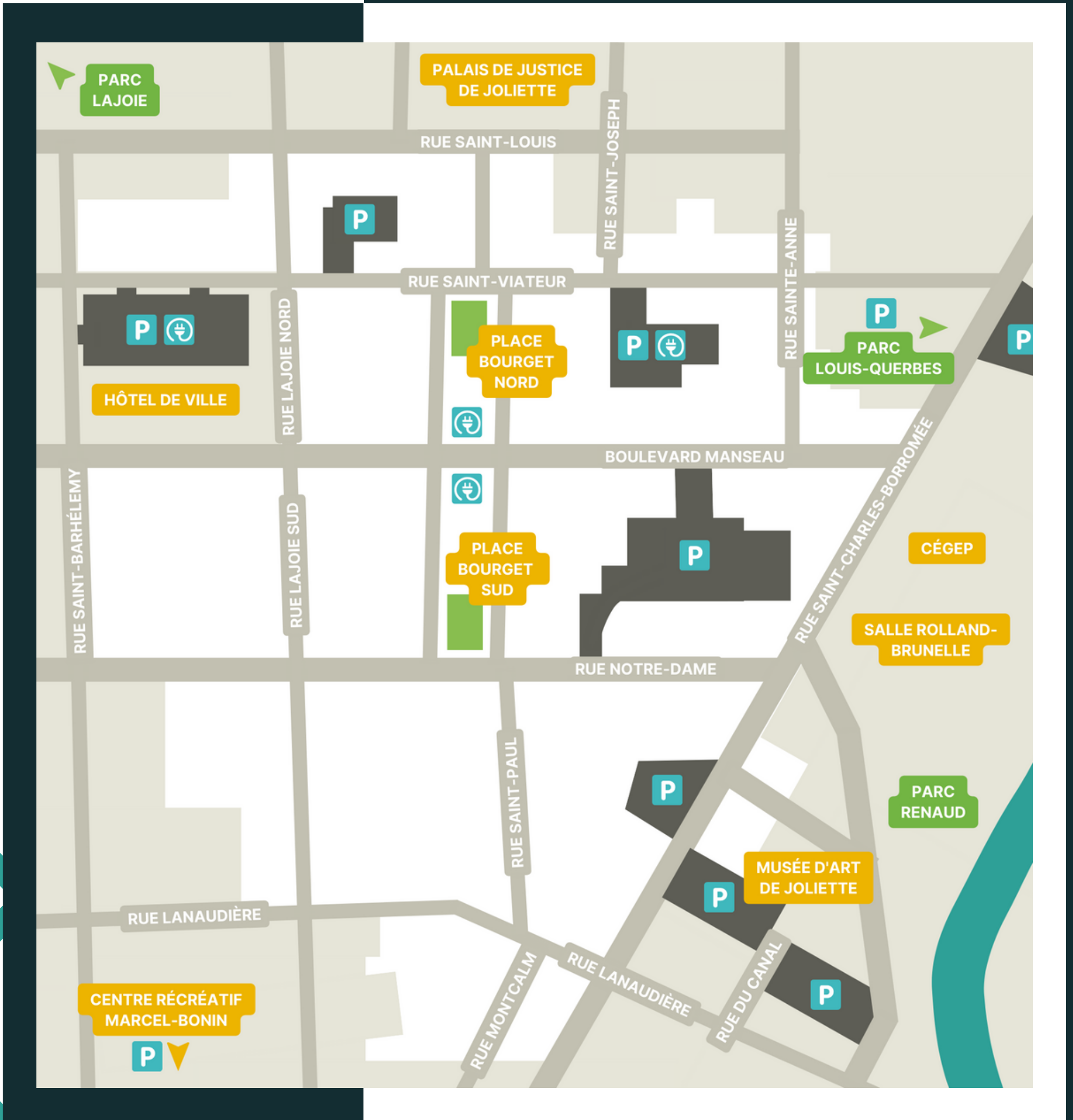
En raison des différents chantiers actifs à Joliette, assurez-vous de prévoir vos déplacements et votre stationnement grâce à nos plans de détours et notre carte de stationnement au centre-ville 2022.

DÉCOUVREZ LES CHEMINS DE DÉTOURS ACTIFS

**DÉCOUVREZ NOTRE CARTE
DES STATIONNEMENTS**



CARTE DES STATIONNEMENTS



En plus des espaces de stationnement de rue, plusieurs stationnements sont disponibles à travers le centre-ville de Joliette.

